

AIX-EN-PROVENCE

DÉMÉNAGEMENT PRÉVU EN 2018

L'agence GFI Informatique et Gfi Ordirope, actuellement basés dans des locaux anciens et séparés, vont déménager dans des locaux neufs et modernes, de qualité premium. L'installation de Gfi Ordirope Aix est programmée pour le 1^{er} janvier 2018, celle de Gfi Aix suivra avant le 31 juillet au plus tard. Les futurs locaux sont situés dans «les Carrés de Lenfant» reconnaissables par leurs murs en pierre de taille.



« Les Carrés de Lenfant » au fond le complexe sportif «Z5 »



Ce nouvel emplacement permettra un gain de temps en transport en commun estimé à une demi-heure pour les personnes venant de Marseille en bus.



Le nouvel arrêt de bus «Maison d'arrêt»



Souhaitons que les aménagements intérieurs soient à la hauteur des attentes des salarié.e.s.

EX-GFI-BUS

**Acquisition par Gfi en octobre 2012
de l'activité Business Solutions(BUS) de Thales Services :
GFI-BUS, l'histoire d'un grand gâchis humain !**

**Des 581 salariés ex-Thales du périmètre visé par l'opération en mars 2012,
5 ans après l'acquisition il n'en reste plus que 169 !**



Rappel des principales étapes de la désintégration de BUS dans Gfi :

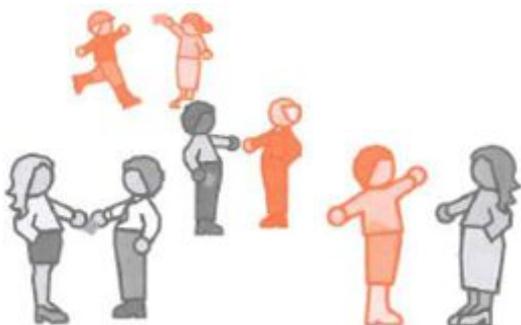
15 octobre 2012	Acquisition de l'activité BUS de THALES Services avec 470 salariés, intégrés dans une société « Gfi-BUS » spécifiquement créée. Par obligation légale, le statut social Thales continue de s'appliquer durant 15 mois
Avril 2013	Démarrage des négociations pour la mise en place d'un accord d'adaptation définissant un statut social spécifique Gfi-BUS
Octobre 2013	L'effectif de Gfi Bus baisse : il n'est plus que de 401 salariés Signature d'une convention avec le CE de THALES Services pour continuer à bénéficier des œuvres sociales
20 décembre 2013	Conclusion (<i>difficile</i>) d'un accord d'adaptation Gfi-BUS
Octobre 2014	L'effectif de Gfi Bus baisse encore et atteint 301 salariés (-35%)
1er octobre 2015	Transfert de Gfi-BUS dans Gfi informatique, par une TUP, entraînant la dénonciation du statut social de Gfi-BUS, mais sa survie pendant 15 mois. L'effectif de Gfi Bus baisse encore et atteint 271 salariés.
Janvier 2017	Perte des avantages du statut social Gfi-BUS sans aucune contrepartie ! L'effectif ex Gfi-Bus n'est plus que de 250 salariés.
Septembre 2017	L'effectif ex-Gfi Bus ne compte plus que 211 salariés dont seulement 169 ex-THALES présents lors de l'acquisition (-64%).



Procédure en correctionnelle engagée par le CE de Gfi-Bus contre Gfi informatique, son Président et son Représentant au CE, pour délit d'entrave au fonctionnement du CE



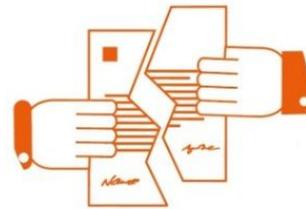
L'enfumage des élus du CE par la Direction quant au calendrier de la TUP a conduit ces derniers à saisir les tribunaux. L'audience s'est tenue le 20 octobre 2016 au tribunal correctionnel de Bobigny. La Direction, avec l'aide de ses avocats, a fait un tour de passe-passe pour que l'affaire soit jugée irrecevable et qu'elle ne soit pas jugée sur le fond. Le CE ne s'est pas laissé démonter et a fait appel de cette décision : le dossier est toujours en cours.



EX-GFI-BUS (suite)

Disparition sans contrepartie des avantages attachés au statut social des anciens salariés de Gfi-BUS

Tous les salariés de Gfi Bus ont reçu à leur domicile en décembre 2016, une note de la Direction décrivant les nouveaux statuts sociaux applicables dès le 1^{er} janvier 2017. En effet, la Direction, plus à l'affût des derniers développements législatifs (loi El Khomri) que du dialogue social dans l'entreprise s'est autorisée à s'affranchir de la négociation et de la signature d'un accord d'adaptation du statut des anciens salariés Gfi-BUS dans Gfi informatique; partant du principe que cette loi Travail d'août 2016 a mis fin aux avantages individuels acquis en cas d'absence d'accord d'adaptation.

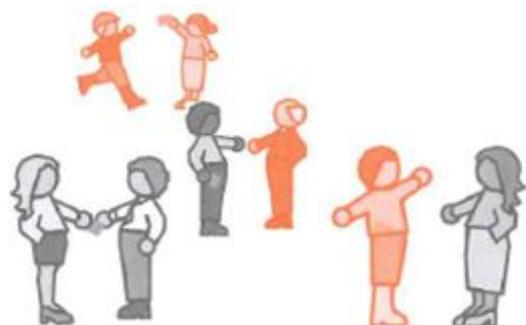


Les représentants du personnel étaient pourtant disposés à accepter les maigres propositions de la Direction, mais cette dernière a renié sa propre proposition en adoptant une lecture « orientée » de la nouvelle loi El Khomri (article [L.2261-14 C.T.](#)), ne retenant que le maintien de la rémunération brute et non pas nette) et oubliant jusque dans sa communication la notion de durée équivalente pour le temps de travail.

Les représentants du personnel ont eux aussi pris conseil auprès de plusieurs avocats et se sont longuement investis pour monter un dossier en défense des intérêts des salariés ex Gfi-Bus. Fin juin 2017, ils ont adressé un courrier RAR de 9 pages, très argumenté, demandant le respect de la loi, des accords d'entreprise et des engagements pris :



- Maintien de la rémunération nette en janvier 2017, en raison des nouvelles cotisations mutuelle, mais surtout Prévoyance, la rémunération nette de tous les salariés ex Gfi Bus a baissé !)
- Compensation des 2 jours de RTT supprimés (la durée du travail annuelle de tous les cadres modalité 2 en forfait heures a augmenté).
- Suppression de la mention fallacieuse inscrite dans les bulletins de paie, d'un horaire de référence de 37h, car il n'existe pas pour les modalités 2 dans l'accord en vigueur dans Gfi informatique ; en effet ils sont soumis à un forfait hebdomadaire en heures, de 38h30 (+10% par rapport au 35h). Pour rappel : un salarié en modalité 2 libre de ses horaires, peut faire entre 35h et 38h30 par semaine et n'est aucunement astreint à un *minimum* de 37h comme l'indique faussement la Direction.
- Rétablissement des jours d'ancienneté qui sont, selon les propres mots de la Direction, des acquis au 1^{er} janvier 2014 indépendamment de l'accord d'adaptation.
- La suppression de l'arrondi inférieur pour le calcul des jours de RTT de la période de transition courant de janvier à mai 2017 (donc un crédit *a minima* de 0,17 jours de RTT).



EX-GFI-BUS (suite et fin)

Disparition du statut social des anciens salariés gfi-BUS (suite)

Enfin, le gouvernement vient de décider le report du prélèvement à la source à 2019 au lieu de 2018; or la Direction avait utilisé la mise en place du prélèvement à la source qui entraînait une « année blanche » en 2017 pour décaler la date de la paie en fin de mois plutôt qu'en début de mois comme cela était d'usage dans Thales puis Gfi Bus. De ce fait, sans action de la Direction, le revenu fiscal de tous les salariés ex Gfi-Bus comptera 13 mois de rémunération au titre de 2017, ce qui se traduira par une augmentation d'impôts de plusieurs centaines ou milliers d'euros, selon la valeur du taux d'imposition marginal (*des changements de tranches peuvent également survenir*).



Nous avons donc demandé à la Direction de suspendre le calendrier actuel et de revenir à l'ancien calendrier afin de ne pas pénaliser les salariés au plan fiscal.

Interrogée en réunion de la commission paritaire du 11 septembre 2017, sur la date de réponse à ce courrier transmis 3 mois auparavant, la Direction a répondu :

« Vous avez mis 6 mois à m'écrire, je vais donc aussi prendre mon temps, vous pensez bien ! »

Nous vous laissons juge du ton employé et de la considération vis à vis des salariés, qui émane d'une telle formulation !

Nous continuons de défendre les intérêts des salariés ex Gfi Bus.

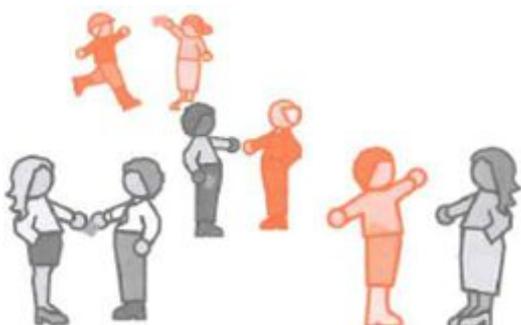
L'entêtement de la Direction est incompréhensible, alors même qu'elle se vante en d'autres instances et face à d'autres publics (*actionnaires, etc...*), du "succès" des acquisitions réalisées.

Les salariés, eux, ne partagent pas ce supposé "succès" car ils savent bien ce que Gfi a pris dans leurs poches !

Notre combat en défense des intérêts des salariés ex Gfi-Bus est légitime car il est inacceptable que ces derniers soient plumés lors des opérations de fusions-acquisition décidées par les actionnaires.

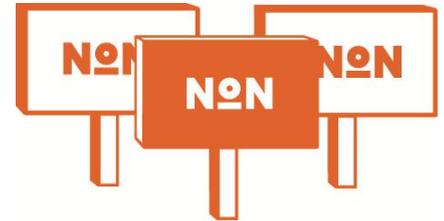


Prenez contact avec les représentants CFDT et CFE-CGC pour plus d'informations.



RÉFORME DU CODE DU TRAVAIL

La CFDT est en désaccord avec le dogme selon lequel il faut faciliter le licenciement pour embaucher



EN SAVOIR PLUS ▶

https://www.cfdt.fr/portail/presse/la-cfdt-dans-les-medias/-video-la-cfdt-est-en-desaccord-avec-le-dogme-selon-lequel-il-faut-faciliter-le-licenciement-pour-embaucher-srv1_515463

Le gouvernement envoie des signaux inquiétants

Réforme du code du travail vers moins de dialogue social, débat démocratique écarté, frein aux pouvoir d'achat des fonctionnaires et des retraités : les projets de l'exécutif ne vont pas dans le sens espéré vers davantage de justice sociale. Pour la CFDT, des défis de taille s'annoncent. Laurent Berger répond aux questions.

EN SAVOIR PLUS ▶

https://www.cfdt.fr/portail/actualites/une-cfdt-plus-proche-de-vous/-entretien-le-gouvernement-envoie-des-signaux-inquietants-srv2_515531?preview=true&id=srv2_515531



Les ordonnances commentées par la CFDT

EN SAVOIR PLUS ▶

https://www.cfdt.fr/portail/actualites/ordonnances/les-ordonnances-commentees-par-la-cfdt-srv1_513042

RÉFORME DU CODE DU TRAVAIL

La CFDT fait face et agit avec les salarié.e.s

Le Conseil des ministres vient d'adopter les ordonnances réformant le code du Travail. Loin des intentions annoncées sur la modernisation du code du Travail et du dialogue social, **ces textes font la part trop belle aux poncifs libéraux et aux revendications patronales sur la flexibilité. Ce n'est pas une réponse adaptée à la lutte contre le chômage.**



La conception du dialogue social portée par ces textes est dépassée et le Gouvernement n'a pas saisi l'opportunité de reconnaître la place des corps intermédiaires, et donc des organisations syndicales, dans les transformations qu'il appelle de ses vœux pour le pays. **La réforme est déséquilibrée et sécurise davantage les employeurs que les salariés.**

La CFDT se félicite d'avoir obtenu que dans les entreprises de plus de 50 salariés, aucune dérogation au code du Travail ne puisse avoir lieu sans négociation. En revanche, la CFDT s'oppose à l'augmentation de la flexibilité, à l'augmentation du pouvoir unilatéral des employeurs dans les TPE et soutient les salariés des petites entreprises particulièrement fragilisés.

La CFDT désapprouve l'approche médicalisée pour la prise en compte de la pénibilité au travail et continuera à se battre pour que le compte de prévention devienne une réalité pour tous les salariés concernés.

Grâce à son engagement, la CFDT a pu, avec d'autres, **maintenir un haut niveau de régulation dans la branche en particulier sur la qualité de l'emploi et la prévoyance, augmenter les indemnités légales de licenciement** (1,5 million de personnes concernées chaque année).

Ces derniers jours, la CFDT a encore fait évoluer les textes pour **mieux encadrer la procédure de licenciement individuel, garantir le caractère majoritaire des accords en faveur de l'emploi et sécuriser les budgets des comités d'entreprise.**

La CFDT continuera à agir sur tous les sujets qui doivent être complétés par des décrets, en particulier pour maintenir les moyens de l'action des représentants des salariés.

La CFDT a toujours considéré que l'évolution du travail, des relations sociales, des aspirations des travailleurs nécessite son engagement dans des réformes pour construire du progrès social et économique. **Elle a la conviction que seul un dialogue social de qualité le permet.**

La CFDT ne laissera aucun salarié seul face aux choix unilatéraux de son employeur ou aux difficultés de son entreprise. **C'est par l'action quotidienne des militant.e.s CFDT avec les salarié.e.s que nous démontrons l'utilité du syndicalisme pour contribuer à la performance des entreprises et conquérir de nouveaux droits pour les travailleurs.**

EN SAVOIR PLUS ►

https://www.cfdt.fr/portail/actualites-asp_5039

PLAN LOGEMENT

Des mesures proposées trop imprécises

La CFDT a pris connaissance du plan logement présenté le 20 septembre par le gouvernement. Si certaines mesures proposées semblent aller dans le bon sens, la CFDT s'interroge sur la finalité de certains éléments. Compte tenu de l'imprécision globale du plan présenté, la CFDT attendra la présentation du projet de loi pour émettre un avis plus détaillé.



Toutefois, la CFDT se félicite déjà des mesures annoncées en faveur du logement des jeunes : 80 000 logements pour les étudiants et les jeunes actifs d'ici 2022 et l'extension de la garantie Visale pour tous les jeunes de moins de trente ans.



La CFDT est favorable au doublement de l'enveloppe réservée à la rénovation urbaine, qui permet de poursuivre l'effort vers les quartiers en difficulté. De même, la CFDT soutient les mesures en faveur de la rénovation énergétique et celles pour développer le logement d'urgence.

En revanche, pour la CFDT, la baisse brutale des APL dans le parc social, sans garantie d'une baisse effective des loyers, risque de fragiliser davantage les personnes les plus précaires et ne conduira certainement pas à un « choc de construction » de logements sociaux. Quant aux annonces sur la mobilité dans le parc social et celles sur les normes, la CFDT alerte le gouvernement sur les conséquences d'une mise en place trop hâtive pour de telles mesures.



En ce qui concerne le parc privé, la CFDT s'interroge sur l'efficacité à court terme des mesures visant la baisse des loyers. Elle souhaite la poursuite de l'encadrement des loyers dans les zones tendues.



Pour la CFDT, la nouvelle loi logement doit être l'occasion de réfléchir à une véritable réforme fiscale de l'immobilier. La CFDT demande une concertation avec les partenaires sociaux, les acteurs du logement et de l'hébergement dans les meilleurs délais.

C'est par le dialogue et l'intelligence collective que nous pourrons bâtir une véritable politique sociale du logement.



CONTACT CFDT

Site de la CFDT gfi : <http://cfdtgfi.jimdo.com/>

Vos représentant.e.s CFDT

UES Gfi Informatique Catherine LINTIGNAT cfdtgfi@yahoo.fr 06 45 81 26 02

GFI INFORMATIQUE

Est	Fabrice DEMORI	f.demori@hotmail.fr	
Ile de France	Ibrahima BADIANE	cfdt.ibrahima@gmail.com	
	Consuelo FELIU LLOMBART	gfi.cfdt@gmail.com	
	Patrick LOU	lou.cfdt@free.fr	
Méditerranée	Christophe SIMON	cfdt.med@gmail.com	07 81 75 43 01
Nord	Isabelle LUSZCZYK	cfdtnord@free.fr	
Ouest	Gaétan RYCKEBOER	ouest.cfdtgfi@gmail.com	
Rhône Alpes	Contact CFDT	cfdra@yahoo.fr	
Sud-Ouest	Didier POUSSON	cfdt.gfi.sudouest@gmail.com	

GFI INFORMATIQUE PRODUCTION

Lyon	Stéphane GLAÇON	cfdt.gfi.ip@gmail.com	06 43 04 34 68
Lille	Philippe BUGES	ds2.cfdt.gfi.ip@gmail.com	

GFI PROGICIELS

Reims	Éric CASTELAIN	eric51.cfdt@gmail.com	
-------	----------------	-----------------------	--

Hors UES

COGNITIS	Sébastien LACREU	cfdt.cognitis@gmail.com	
-----------------	------------------	-------------------------	--

GFI INFOGEN SYSTEM	Contact CFDT	cfdt.infogen@gmail.com	
---------------------------	--------------	------------------------	--

GFI INFORMATIQUE TELECOM	Marie-Claire VIGUIER	cfdtgfiit@gmail.com	
---------------------------------	----------------------	---------------------	--

Business Document	Dominique BERNARDINI	cfdt.bdoc@gmail.com	06 11 78 72 93
--------------------------	----------------------	---------------------	----------------

Être informé.e par la CFDT

Pour être régulièrement informé.e, par vos représentant.e.s **CFDT**, n'attendez plus avec impatience nos communications, demandez à recevoir une information actualisée par courriel. Envoyez un message à cfdtgfi@yahoo.fr avec une adresse privée autre que xxxxx@gfi.fr.

Adhérer à la CFDT

Contactez les représentant.e.s **CFDT** de votre périmètre.

Vous avez adhéré à la CFDT avant d'être salarié.e GFI, Signalez-vous auprès des représentant.e.s **CFDT** de votre périmètre.

